



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil

Nouveaux axes d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

*2914ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 8 décembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil se félicite de la mise en œuvre concrète de la stratégie de l'UE en matière d'armes de destruction massive (ADM) adoptée par le Conseil européen en décembre 2003.

Le Conseil souligne l'utilité des efforts qui sont actuellement déployés pour améliorer encore l'efficacité de la mise en œuvre de ladite stratégie au moyen d'une action ciblée. Par conséquent, il approuve le document intitulé "Nouveaux axes d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs", qui définit les objectifs suivants:

- rédiger un document actualisé d'évaluation du risque et de la menace;
- élaborer des stratégies pour sensibiliser les entreprises, les milieux scientifiques et universitaires et les établissements financiers;
- renforcer la coopération avec les pays tiers afin de les aider à améliorer leurs politiques de lutte contre la prolifération et les contrôles des exportations;
- mettre en place des mesures visant à lutter contre les transferts intangibles de connaissances et de savoir-faire, notamment des mécanismes de coopération en termes de vigilance consulaire;

P R E S S E

- renforcer les efforts visant à faire obstacle aux flux proliférants et à réprimer les actes de prolifération;
- intensifier les efforts afin de lutter contre le financement de la prolifération;
- renforcer la coordination/collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes, ainsi que la contribution à leur action.

Le Conseil invite les formations et instances compétentes du Conseil, la Commission, d'autres institutions et les États membres à donner un suivi concret au présent document en vue d'atteindre ses objectifs d'ici la fin 2010."
